

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA VILLE DE MULHOUSE
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ALSACE
AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE 2022-2025**

ENTRE

La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par Monsieur Frédéric Bierry, Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, dûment habilité par délibération n° CD-2023- du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 18 décembre 2023,

Ci-après dénommée « la Collectivité européenne d'Alsace » ou « la CeA »,

ET

La Ville de Mulhouse, représentée par Madame Michèle Lutz, Maire, dûment habilitée par délibération n° du Conseil municipal du ,

Ci-après dénommée « la Ville de Mulhouse » ou « la Ville »,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L.1111-9 (III), L.1111-10, L.3211-1,

Vu la délibération n° CD-2022-3-1-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 relative à la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,

Vu la délibération n° CD-2023-1-1-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant approbation des Contrat de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu la délibération n° 868 du 13 avril 2023 du Conseil municipal de la Commune de Mulhouse ayant approuvé le Contrat de Territoire Alsace de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025

Vu la délibération n° CD-2023-3-1-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023 portant approbation du règlement modifié du Fonds Attractivité Alsace,

Vu la délibération n° CD-2023- du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 18 décembre 2023 ayant notamment approuvé le présent contrat de partenariat,

Vu le Contrat de Territoire signé par les parties et notamment son article 1.2,

Vu le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

Il est préalablement exposé :

La Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires

La Collectivité européenne d'Alsace est le premier partenaire des collectivités locales et intervient à tous les âges de la vie au bénéfice des Alsaciens.

Elle souhaite répondre aux besoins des habitants et accompagner les transitions en préparant l'avenir dans la perspective d'une triple ambition :

1. Accompagner les habitants et notamment les plus fragiles quel que soit leur âge, en développant un service public proche, simple, attentif à l'utilisateur et humain ;
2. Soutenir les forces vives, tous ceux qui s'engagent avec talent pour les territoires, en créant un effet de levier ;
3. Reconnaître chaque bassin de vie comme un contributeur essentiel à la dynamique collective de l'Alsace. Pour permettre la concrétisation de cette ambition, le soutien des acteurs locaux est primordial.

Pour ce faire, une démarche a été engagée, basée sur une approche partagée de chaque territoire, traduite dans le tour d'Alsace en 80 jours en fin d'année 2021 et dans les rencontres en territoires fin mai – début juin 2022.

Ce travail d'écoute et de concertation aboutit à une contractualisation intelligente pour que chaque territoire soit en capacité de relever les défis sociétaux, d'assurer les transitions et de répondre aux enjeux locaux.

Ainsi le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse, signé notamment entre les deux partenaires de la présente convention a arrêté trois enjeux (territoire attractif, territoire durable et territoire solidaire) déclinés en objectifs opérationnels, partagés par les communes et l'EPCI du territoire, repris à l'article 3 ci-dessous.

Le partenariat renforcé avec les agglomérations alsaciennes

L'article 1.2 du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse prévoit que ce dernier est complété par une convention de partenariat spécifique à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse.

En effet, au titre de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et dans le but de conforter leurs fonctions de centralité, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité conclure des conventions de partenariat globales avec chaque agglomération alsacienne et sa ville centre (Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Haguenau et Saint-Louis).

Cette convention, qui doit porter sur toutes les politiques publiques, doit permettre de lier les intérêts partagés entre l'ensemble de ces parties (article 4 du Règlement du Fonds Attractivité Alsace).

Il s'agit également de mettre en commun les enjeux majeurs, les intérêts réciproques et les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace dans une approche large des politiques publiques qu'elle conduit. La Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de la Commune de Mulhouse.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention s'inscrit dans la stratégie conjointe des signataires pour répondre aux grands enjeux du territoire et particulièrement ceux de la Commune de Mulhouse.

Les signataires réaffirment leur ambition commune, leur volonté partagée et leurs engagements réciproques pour accompagner les projets relevant du territoire de la Commune de Mulhouse, qui sont en totale adéquation avec les enjeux prioritaires et les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et les stratégies et de la Ville de Mulhouse.

Le partenariat suppose pour chaque signataire :

- Des convergences de vues et d'intérêts ;
- Une complémentarité des actions dans les domaines de compétence respectifs ;
- La coproduction des projets ;
- Un concours financier, le cas échéant, et des engagements réciproques, définis par projet ;
- Une contribution en ingénierie, définie par projet.

ARTICLE 2 : UN TERRITOIRE EN TRANSFORMATION – SPECIFICITES ET ATOUTS

Le Territoire Agglomération de Mulhouse partage les mêmes contours que la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération – m2A -. Fort des 39 communes qui le composent, le Territoire Agglomération de Mulhouse représente près de 280 000 habitants dont 110 000 pour Mulhouse la ville centre.

Grâce à la présence d'infrastructures de transport de premier plan, la Ville centre compte parmi les grands hubs de communication européens. L'A36 et l'A35, les 2 lignes TGV vers Paris Gare de l'Est et Paris Gare de Lyon, la plateforme portuaire Euro-Rheinport, la proximité avec l'Euroairport (100 destinations mondiales et 9 millions de passagers par an) permettent au territoire et plus largement à l'Alsace et à l'espace des 3 frontières de rayonner à 360° vers les grandes capitales européennes et mondiales.

A 55 minutes par le train de Strasbourg Capitale européenne, ouvert sur le monde et bénéficiant ainsi d'une position géographique stratégique à proximité immédiate des régions voisines suisse de Bâle (108 trains quotidiens) et allemande de Fribourg, le bassin économique de l'Agglomération de Mulhouse forme aujourd'hui encore avec le Nord Franche Comté, le premier bassin industriel de France après la Région Ile-de-France.

Si le nombre d'emplois a baissé régulièrement au cours des deux dernières décennies, ce sont encore plus de 15 000 emplois qui sont ainsi directement liés à l'industrie dans le territoire.

Cette singularité économique témoigne à la fois de l'héritage industriel de Mulhouse (textile, mécanique, mines, chimie) mais aussi de l'esprit de résilience et d'innovation d'un tissu économique aujourd'hui en mutation et qu'il y a lieu de soutenir. Ecosystème entièrement dédié au numérique (écoles, startups...) sur le site du quartier de la Fonderie, le projet KMØ est la figure de proue de cette nouvelle dynamique locale de création, d'innovation et de transformation économique.

L'avenir du territoire Agglomération de Mulhouse passe plus particulièrement par une attractivité renforcée et durable au service de la cohésion sociale, des équilibres urbains, de la formation et de la création d'emplois – prioritairement dans le tertiaire -, de la fixation des talents et des compétences.

Le territoire ne manque pas d'atouts pour faire face aux évolutions qui concernent les grands espaces urbains et industriels français :

- La fermeture de la centrale de production d'électricité de Fessenheim est une opportunité pour le territoire pour s'engager pleinement dans la transition écologique. Les industries de la zone portuaire ainsi que les exploitations agricoles en périphérie de l'agglomération offrent autant d'opportunités pour initier des projets énergétiques innovants, par exemple par l'exploitation de la chaleur fatale, par la production d'hydrogène décarboné, par le déploiement de réseaux de chaleur ou encore par l'installation d'usines de méthanisation...
- Les campus universitaires de l'ILLBERG et de la Fonderie offrent un cadre de vie et des conditions d'enseignement idéales aux 10 000 étudiants de l'Université de Haute-Alsace (UHA) avec, en proximité immédiate, des équipements culturels et sportifs de grande qualité dans des quartiers connectés au réseau tram et au pôle multimodal de la gare centrale.

L'UHA s'organise autour de 3 facultés sur Mulhouse : Facultés des Lettres, langues et Sciences Humaines (FLSH) ; Sciences et Techniques (FST) ; Sciences Economiques Sociales et Juridiques (FSESJ).

Les formations d'excellence dispensées concernent plus particulièrement les grandes écoles École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMU) et École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace (ENSISA) issues des filières historiques du textile, de la chimie et de l'industrie. Elles profitent à plein du réseau trinational EUCOR.

Autres figures de proue : le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT), l'Institut des Sciences Humaines Appliquées (ISHA)...

Au total, l'université compte ainsi 13 laboratoires répartis sur 3 pôles de recherche :

- Chimie, physique, matériaux et environnement ;
- Sciences pour l'ingénieur ;
- Sciences humaines et sociales.

L'émergence de talents et la formation des compétences participent directement à la compétitivité des industries et à la réalisation de projets entrepreneuriaux locaux.

- La culture et le tourisme, dans toute leur diversité, sont des accélérateurs du changement d'image de la Ville centre et plus largement de son agglomération. Au-delà d'un réseau particulièrement dense de musées, centres de création, de scènes de diffusion et d'espaces de formation artistique, pour un certain nombre de rayonnement national et international, la Ville de Mulhouse est empreinte d'art et d'histoire offrant de beaux monuments et ensembles architecturaux, marqués par des paysages et un patrimoine industriel de grand intérêt. Entre autres établissements dans la ville centre : le Musée National de l'Automobile, la Cité du Train, Electropolis, le Musée d'Impression sur Etoffes, ...mais aussi entre autres scènes la Filature scène nationale, l'Opéra et Ballet du Rhin, l'Orchestre symphonique de Mulhouse, le Conservatoire National, l'espace Motoco et ses 150 artistes en résidence sur le site historique de Dollfus-Mieg et Compagnie (DMC) ... témoignent de cette vitalité culturelle.
- La transformation urbaine et péri-urbaine compte parmi les toutes premières priorités pour le territoire et la qualité de vie de ses habitants. Une attention toute particulière doit notamment être portée sur les quartiers de la ville en déséquilibre résidentiel, social et économique marqué ou fragile. On observe ainsi dans ces secteurs une prédominance de personnes en grande fragilité et une jeunesse, riche de sa vitalité mais aussi moins qualifiée et plus précaire que dans d'autres bassins

de vie de strates sociodémographiques proches. A noter que 89 % des collégiens mulhousiens fréquentent un établissement en quartier politique de la ville (QPV).

- Pour son développement, le territoire doit s'appuyer sur un réseau de transports publics (train, tram train, tram, bus, intermodalités) performant, sur la promotion des mobilités douces et l'apaisement de la circulation automobile, sur l'amélioration de l'accessibilité ou le déploiement de services (également via le numérique) et d'équipements publics de proximité et de qualité dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance et de la santé, sur le renouvellement de l'habitat, ou encore sur le soutien au secteur associatif très actif.
- Autre point fort, une culture sportive affirmée, avec une offre dense et diversifiée, labellisée terre de jeux 2024, qui se diffuse sur l'ensemble de la commune avec plusieurs clubs de très haut niveau. Si le territoire compte des équipements ou des lieux de pratique sportive de qualité et d'intérêt régional (Palais des sports, Stade nautique de l'Illberg, Centre Sportif Régional d'Alsace), le taux d'équipements est plus faible que la moyenne pour 1000 habitants. L'enjeu dans ce domaine est à la fois de rénover ou de renforcer le nombre d'installations sportives en priorisant les structures à destination des collégiens.
- Le territoire est résolument ouvert sur une nature proche, riche, diversifiée et accessible facilement (Forêt de la Hardt, collines du Sundgau, rives du Rhin, massif des Vosges et de la Forêt Noire, Alpes bernoises...). L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans la préservation de l'environnement naturel immédiat se traduit au travers de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui permet de préserver et restaurer des sites naturels du territoire.
- Cette nature doit trouver son prolongement au sein de l'agglomération par la requalification d'anciennes friches, par l'émergence de projets d'agriculture durable, par la poursuite du programme d'aménagement Mulhouse Diagonales. Il s'agit au global d'intensifier la reconquête de la nature en ville en végétalisant les espaces publics, en requalifiant les parcs et jardins ou encore en ouvrant et requalifiant les cours d'eau. Cette trame verte et bleu doit participer directement au bien vivre des habitants mais également à la préservation et valorisation de la biodiversité.
- Enfin, il est à noter le développement des énergies renouvelables dans la ville avec une forte densité du réseau de distribution de chaleur dans de nombreux quartiers, notamment aux Coteaux et à Bel-Air, reliés à la centrale thermique de l'Illberg. Celle-ci permet de chauffer à 56 % au bois et 44 % en gaz l'équivalent de 11 000 logements et cherche à diversifier son approvisionnement pour tendre vers une énergie toujours plus décarbonée.

ARTICLE 3 : LES ENJEUX DU TERRITOIRE ATTRACTIF, DURABLE ET SOLIDAIRE DE LA COLLECTIVITE EUROPENNE D'ALSACE POUR LE TERRITOIRE D'ACTION DE L'AGGLOMERATION DE MULHOUSE

En cohérence avec les atouts et spécificités du territoire précisés dans l'article 2, trois enjeux ont été adoptés par la Collectivité européenne d'Alsace à travers le Contrat de Territoire Alsace Agglomération de Mulhouse 2022-2025 :

Enjeu : le territoire attractif.

- **Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique ;**

La Collectivité européenne souhaite accompagner les projets qui favorisent son rayonnement. Consubstantiel au développement touristique du territoire, ce dynamisme culturel se caractérise tout particulièrement par la qualité et la singularité du patrimoine industriel et scientifique local et une offre muséale de rayonnement international : le pôle européen des musées scientifiques et techniques.

L'atout culturel et patrimonial est l'un des marqueurs forts du territoire et un élément fédérateur pour les populations de Mulhouse et de son agglomération.

- **Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional.**

Le sport dans toutes ses dimensions est un élément de cohésion sociale et territoriale. Il participe aussi directement à l'épanouissement et au bien-être des habitants et notamment des plus jeunes. Il est un élément d'attention déterminant pour les jeunes talents qui souhaitent s'installer dans le territoire. Les aides de la Collectivité européenne d'Alsace seront ainsi fléchées prioritairement vers les travaux de rénovation, d'amélioration thermique ou de construction des structures sportives utilisées par les collégiens, avec au premier rang les gymnases.

Enjeu : le territoire durable.

- **Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité ;**

La Collectivité européenne d'Alsace exprime sa volonté de soutenir les actions, projets, opérations d'aménagement qui permettent de préserver, valoriser ou restaurer le bon état écologique et paysager du territoire.

- **Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes.**

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage aux côtés des partenaires pour aider la mise en œuvre de projets qui permettent de limiter l'usage des énergies fossiles, par de nouvelles pratiques (logistiques urbaines, mobilités, filières courtes), par le développement des réseaux de chaleur, par l'utilisation d'énergies renouvelables, par la recherche d'économies d'énergies, par l'optimisation énergétique.

Enjeu : le territoire solidaire.

- **Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance ;**

La Collectivité européenne d'Alsace exprime sa volonté d'accompagner, aider et protéger les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables pour permettre à chacun

de disposer d'une vie digne et de construire son projet de vie. Une attention toute particulière sera portée aux personnes en parcours d'insertion ou le public des parents et de la petite enfance. La Collectivité pourra ainsi aider plus spécifiquement les projets de périscolaires, les actions innovantes initiées dans le cadre de l'économie sociale et solidaire pour l'insertion et l'emploi ou pour assurer des services non couverts. Une attention toute particulière pourra être portée sur la prévention ou l'accès à la santé ainsi que sur la fracture numérique.

- **Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces.**

Le renforcement de la cohésion territoriale et sociale passe par l'amélioration des mobilités au sein de l'agglomération. A ce titre, la Collectivité porte plus particulièrement son attention sur le développement du réseau de pistes cyclables, l'aménagement des grandes infrastructures pour fluidifier la circulation, les nouveaux usages alternatifs et la promotion des modes doux.

Ces enjeux posent la feuille de route du territoire, le sens de l'action publique et les priorités de la Collectivité européenne d'Alsace aux côtés de ses partenaires.

Ces enjeux, déclinés en objectifs opérationnels, conditionnent l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds Attractivité Alsace et du Fonds d'Innovation territoriale alsacien, et ont vocation à guider, autant que possible, la définition des politiques publiques de tous les signataires autour de priorités d'actions en créant une dynamique partagée.

ARTICLE 4 : LES ENJEUX ET LA STRATEGIE DE LA VILLE DE MULHOUSE

En qualité de ville centre, la ville de Mulhouse occupe une place particulière au sein de l'agglomération. En effet, avec ses 112 000 habitants, plus de 40 % de la population de m2A vit à Mulhouse.

Elle regroupe sur son ban communal les principales fonctions métropolitaines de l'agglomération. Outre la présence des grandes administrations publiques, elle accueille sur son ban communal, les principaux sites d'envergure métropolitaine (le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace, plusieurs cliniques et équipements de santé, le parc des expositions, l'université de Haute Alsace et différentes écoles de formation supérieure, le parc zoologique et botanique, les musées techniques à rayonnement international, les équipements structurants culturels, sportifs et de loisirs ...) ou encore les projets économiques phares de l'agglomération notamment sur le quartier de la Gare, de la Fonderie ou encore de Dollfus-Mieg et Compagnie (DMC).

Pour concrétiser l'ambition de construire une ville apaisée, durable et du bien-être, le projet de la Ville de Mulhouse est construit autour de 4 priorités d'action :

1. Mulhouse se transforme

L'objectif majeur est à la fois d'apaiser la ville en donnant plus de place aux mobilités douces, de renforcer la place de la nature et de transformer l'espace urbain pour en faire des espaces de vies, de convivialité et de lien social.

Concrètement cela se traduira par l'aménagement global de plusieurs kilomètres carrés d'espaces urbains, la mise en œuvre d'un ambitieux Plan Vélo avec la création de 12 itinéraires cyclables, l'extension du plateau piétonnier du centre-ville, la création de parcs urbains, d'îlots de fraîcheurs, de cours d'écoles résilientes, la renaturation de l'III, de la Doller et du Dollerbaechein, ainsi que l'aménagement de 10 kilomètres de berges au travers du projet Mulhouse Diagonales, la plantation de plusieurs milliers d'arbres. Le végétal devient la colonne vertébrale du projet urbain.

Cette volonté de construire la ville autrement répond ainsi aux enjeux d'adaptation climatique mais aussi de sobriété énergétique auxquelles l'ensemble des grandes villes sont confrontées. C'est également dans cette optique que s'inscrit le plan Lumière, un des projets les plus ambitieux du mandat. Ce plan se traduira notamment par la réalisation d'économies d'énergies par le passage à 100 % LED de l'éclairage public (baisse de 70 % de la consommation énergétique), la mise en valeur scénographiques de sites remarquables, le développement de nouvelles technologies pour améliorer le pilotage et le suivi.

Parallèlement, la poursuite du programme de renouvellement urbain entrainera une rénovation en profondeur des quartiers emblématiques de la ville et à une amélioration du cadre de vie. A noter que pour le site DMC, l'ambition est de faire émerger un nouveau quartier ouvert sur la ville et d'en faire un véritable laboratoire de la ville durable applicable à l'échelle régionale, nationale et européenne, un modèle de reconversion de sites industriels remarquables. Une attention particulière sera accordée à l'attractivité du centre-ville, du secteur Gare et du quartier de la Fonderie en vue de conforter le cœur d'agglomération et plus globalement du Sud Alsace.

2. Mulhouse protège

Il s'agit avant tout de conforter la sécurité des personnes et des biens par le renforcement de la police municipale, le développement et la modernisation du réseau de vidéo protection, un appui sans faille aux actions de médiation et de sensibilisation.

Le soutien aux plus fragiles des Mulhousiennes et Mulhousiens est un axe majeur du projet municipal avec notamment la création du CCAS, les actions menées en direction des aînés et des personnes en situation de handicap, le renouvellement du contrat local de santé, la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur de l'inclusion numérique.

3. Mulhouse se mobilise

Fière de son passé et pour faire vivre l'ADN mulhousien, la ville se mobilise pour la participation et l'engagement citoyen dans le but d'amener les Mulhousiennes et les Mulhousiens, à être acteurs des transformations de leur ville et les engager dans une démarche de transformation collective et individuelle pour tendre vers une ville toujours plus conviviale et plus solidaire.

Pour cela, la Ville s'attache également à accompagner le dynamisme de la vie associative et des forces vives, commerçants, artisans, entrepreneurs et à encourager le développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire.

Par ailleurs, Mulhouse se positionne avec détermination et engagement comme un territoire d'expérimentation et d'innovation, levier de son attractivité. Outre le soutien aux écosystèmes, « numérique et industrie » à KMØ comprenant notamment l'École 42 et « créatif et culturel » à DMC, Mulhouse est engagée dans plusieurs appels à projets autour de la ville durable, créative, éducative et citoyenne. Elle expérimente et teste différents outils comme par exemple le jumeau numérique et partage son expérience à l'échelle transfrontalière avec Bâle et Fribourg.

4. Mulhouse s'épanouit

L'éducation est une priorité absolue. C'est la raison pour laquelle, la Ville investit dans un ambitieux Plan Ecole qui se concrétisera par la création de nouveaux groupes scolaires et la rénovation en profondeur de 10 écoles. Sur le plan éducatif, en partenariat étroit avec l'Education nationale et l'ensemble de communauté éducative, elle développe les classes de ville et les classe à projets et focalise son action pour aider les enfants en situation de difficulté, au travers du Plan Ambition Mulhouse.

Pour le bien-être des Mulhousiennes et des Mulhousiens, en lien étroit avec les différents partenaires, la Ville s'attache, pour sa jeunesse, à offrir des loisirs diversifiés et de qualité et à soutenir les familles et la parentalité par diverses actions.

Sur le plan culturel, la Ville s'appuie sur ses partenaires et équipements tels que la Filature-Scène nationale, l'Orchestre symphonique de Mulhouse, le conservatoire, la Kunsthalle, centre national d'art contemporain, ses musées, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine avec la volonté d'en faire la vitrine du renouveau du quartier DMC et un élément fort d'attractivité, la création d'un pôle d'arts visuels et des industries créatives autour de Motoco et de la venue prochaine du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC).

Dans le domaine du sport, la Ville rénove plusieurs gymnases et crée de nouveaux équipements pour améliorer les conditions de la pratique sportive et de loisirs. Pleinement consciente de la dimension santé du sport, elle encourage le Sport sur ordonnance.

Cette stratégie de la Ville de Mulhouse est en parfaite concordance avec les enjeux portés par la Collectivité Européenne d'Alsace.

ARTICLE 5 : L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AUX COTES DE LA VILLE DE MULHOUSE

5.1. Offrir une ingénierie de qualité

Agir au cœur des territoires c'est l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace par la mobilisation de son ingénierie interne au moyen d'équipes pluridisciplinaires au plus près des besoins, aux côtés des communes et des intercommunalités.

C'est ainsi que la Ville de Mulhouse peut bénéficier d'un accompagnement par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction des moyens disponibles, tant pour les gestions de crises que la conduite de projets avec la mobilisation d'une offre de prestations solides, pluridisciplinaires dans des domaines variés (habitat, voirie et circulations douces, petite enfance, emploi, lutte contre la précarité, lecture publique, recherche des financements européens...).

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'ingénierie vise également à favoriser, au titre de la solidarité territoriale, l'accès de tous les Alsaciens à une prestation de développement, d'aménagement et d'urbanisme de qualité.

La Collectivité européenne d'Alsace, au-delà de ses agents, a créé et anime le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), fort de 20 structures partenaires et auquel elle contribue à hauteur de 15 M€ sur la période 2022-2023, dont les membres répondent à des demandes particulières, nécessitant une expertise pointue.

Ainsi, ce réseau apporte un accompagnement spécifique (dans des domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...) aux acteurs des territoires.

La porte d'entrée unique du réseau d'ingénierie est l'équipe d'animation territoriale qui a pour mission de mettre en mouvement les acteurs nécessaires à la conception et à la réalisation des projets dans des domaines variés :

- Dans le domaine de l'ingénierie publique : Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) ; Agence Départementale et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR-ATD Alsace) ; Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ; Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) ; Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace (AFUT Sud-Alsace) ;
- Dans le domaine du foncier et de l'habitat : Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) ; Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL 67 et ADIL 68) ; Alsace Habitat (AH) ; Habitats de Haute-Alsace (HHA) ;
- Dans le domaine du patrimoine : Alsace Archéologie ;
- Dans le domaine du tourisme : Alsace Destination Tourisme (ADT) ;
- Dans le domaine de l'eau : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ; Rivières de Haute Alsace (RHA) ;
- Dans le domaine du développement économique : Agence de Développement d'Alsace (ADIRA).

5.2. La présence et l'intervention au quotidien de la Collectivité européenne d'Alsace à Mulhouse dans le cadre de ses domaines d'intervention

Sur la Commune de Mulhouse, 503 agents de la Collectivité européenne d'Alsace mettent en œuvre les politiques publiques pour lesquelles plus de 93 millions d'euros ont été engagés sur la Commune de Mulhouse en 2022 déclinés de la façon suivante :

- Autonomie : 30 266 519 €
- Aide Sociale à l'Enfance : 33 131 178 €
- Éducation : 12 189 319 €
- Insertion, logement et emploi : 3 227 042 €
- Attractivité territoires : 1 417 473 €
- Infrastructures : 3 778 220 €
- Administration gestion des services : 409 537 €
- Culture et patrimoine : 878 688 €
- Sport et jeunesse : 525 618 €
- Protection maternelle et infantile : 549 510 €
- Habitat : 181 700 €
- Action sociale de proximité : 296 018 €
- Attractivité Europe Transfrontalier : 643 339 €
- Environnement : 22 800 €
- SDIS : 6,7 M€

En complément de ces montants, s'ajoutent les fonds spécifiques consacrés au financement des projets locaux (commune et tiers), pour un montant annuel moyen de 7,2 M€ par an sur la période de contractualisation 2022/2025, grâce au Fonds de Solidarité Territorial et au Fonds Attractivité Alsace.

5.3. Une délégation territoriale comme interlocutrice privilégiée des partenaires et acteurs locaux

L'organisation politique et administrative de la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur 7 territoires d'action, chacun de ces territoires disposant d'une délégation territoriale qui comprend une instance démocratique décentralisée – la commission territoriale – et une équipe dédiée à l'animation du territoire.

Le territoire Agglomération de Mulhouse est calqué sur les limites de l'EPCI Mulhouse Agglomération Alsace. Il comprend 7 cantons. Chacun des 14 conseillers d'Alsace du territoire, comme chacun des experts de la délégation territoriale, sont des interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux. Ces derniers, coordonnés par un délégué en charge du territoire, accompagnent la mise en œuvre des projets. Ils font jouer les interactions entre les différentes politiques organisées dans le territoire. Ils font valoir les spécificités et dynamiques territoriales pour adapter les projets et les politiques de la Collectivité européenne d'Alsace aux besoins du territoire et ainsi optimiser leur impact. Ils relaient également auprès des partenaires l'ensemble des services ou dispositifs de soutien, en conseil ou financement.

5.4. Des politiques et projets d'intérêts partagés signalés dans le territoire

Au-delà des différents dispositifs propres à la contractualisation pour soutenir les projets portés par la Ville de Mulhouse, la Collectivité européenne d'Alsace se mobilise pleinement afin de déployer des politiques et de porter des projets d'intérêts partagés sous sa maîtrise d'ouvrage sur le territoire mulhousien ou dans des cadres partenariaux spécifiques.

5.4.1 - Pour les Solidarités

Au-delà des prestations qui relèvent de ses compétences, Revenu de Solidarité Active (rSa), Allocation Personnalisée Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aide sociale, MAIA, Protection Maternelle Infantile (PMI), la CeA propose, en proximité, à tout Alsacien qui serait confronté à une difficulté, des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement.

Sur la Commune de Mulhouse, les agents des 2 grands lieux d'accueil (ESA Mulhouse site Drouot et ESA Mulhouse site Doller), sont mobilisés autour de l'accès aux droits, le suivi des futures mamans et des jeunes enfants, la protection de l'enfance, la vulnérabilité des adultes, l'accompagnement des personnes dans tous les domaines de la vie.

Ainsi, en 2022, dans le cadre d'un service public alsacien toujours plus renforcé, ce sont plus de 46 000 accueils (physiques ou téléphoniques) qui ont été effectués par les agents sur la Commune de Mulhouse hors APA et rSa.

Pour rappel, les dépenses liées aux Solidarités dans le territoire sur la dernière année représentent un montant total de près de 67,5 M€ (hors versement RSA) dont 30,2 M€ au bénéfice des séniors, de l'autonomie et du handicap.

- **Des investissements prioritaires pour les Solidarités**

- La Collectivité européenne d'Alsace prévoit sur la mandature la réhabilitation lourde ou reconstruction in situ de l'Espace de Solidarité Doller, situé rue de Pfastatt à Mulhouse. Le bâtiment pourrait accueillir après travaux près de 150 agents. Une enveloppe de 7,3 Millions d'Euros est inscrite au PPI pour permettre sa transformation, avec une attention toute particulière portée sur le volet thermique. Le projet doit également s'accompagner de l'organisation de permanences dans les quartiers auprès des populations les plus fragiles.
- Le second Espace solidarité qui se situe dans le quartier Drouot de la Ville de Mulhouse a bénéficié en 2023 d'un programme de travaux à hauteur de 340 000 euros.
- Ces deux programmes d'investissement s'intègrent dans le cadre du déploiement du Service Public Alsacien pour une Haute Qualité de Services aux habitants et un cadre de travail amélioré pour les agents.

- **3 démarches exemplaires**

- **Le Laboratoire de lutte contre la pauvreté**

Cette démarche innovante répond à la volonté de la collectivité européenne d'Alsace de développer un cadre d'observation, d'expérimentation et d'évaluation pour apporter des réponses toujours plus efficaces à la lutte contre la pauvreté.

Le laboratoire se caractérise notamment par des actions très ciblées sur des cohortes réduites de bénéficiaires et un secteur géographique défini afin d'en évaluer objectivement les impacts.

Cette structure expérimentale est un outil ayant vocation à soutenir l'émergence d'initiatives innovantes permettant de prévenir et lutter contre la pauvreté dans toutes ses dimensions (accès aux droits, à l'éducation, à l'aide à la parentalité, à la culture et au sport, au logement, à la maîtrise de la langue française...) par le renforcement du pouvoir d'agir des personnes.

Initié de manière très opérationnelle sur Mulhouse, le Laboratoire est un projet d'intérêt pour toute l'Alsace qui ne se limite pas ainsi aux seuls situations de pauvreté observées sur le canton de Mulhouse 2 mais prend en compte l'ensemble des phénomènes de paupérisation à l'échelle du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, en zones urbaines comme dans les espaces ruraux.

- **Le Développement Social Intégré (DSI)**

Reposant sur des articulations renforcées entre les services de deux collectivités (Collectivité européenne d'Alsace et Ville de Mulhouse) dans une logique d'intégration, le DSI répond à la nécessité d'adapter les politiques d'action sociale aux problématiques spécifiques du territoire mulhousien :

- Faire face à l'accroissement et à la complexité des questions sociales ;

- Créer un nouvel espace d'innovation et de construction conjoint à l'action sociale et médico-sociale sur le territoire mulhousien ;
- Renforcer et organiser la cohérence et les complémentarités des interventions sociales et médico-sociales ;
- Préciser le sens du travail social dans un cadre partenarial pour les équipes de la CeA et de la Ville de Mulhouse.

Mis en place depuis 2010, ce projet volontariste est formalisé dans une convention de partenariat, sans engagement financier direct.

A la faveur de ce partenariat, des actions ont vu le jour dans plusieurs domaines (insertion, action sociale de proximité, enfance, logement ... et au titre de la culture commune) et sous diverses formes (protocoles organisationnels, actions collectives, guides pratiques, journées d'information, expérimentations, projets ponctuels ...).

La Collectivité Européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse affirment leur ambition commune de poursuivre le Développement Social Intégré. Dans cette perspective, un nouveau modèle sera proposé en Comité Stratégique DSI en 2024.

o **Le Contrat Local de Santé**

Le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation innovant permettant de fédérer les acteurs du territoire, les institutionnels et les habitants autour d'une stratégie de santé élaborée collectivement et adaptée aux besoins locaux. En prenant en compte l'ensemble des déterminants de santé et grâce à sa forte dynamique partenariale, il vise la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé sur le territoire de la Ville de Mulhouse.

A ce titre, la Collectivité Européenne d'Alsace est mobilisée comme partenaire de premier plan du Contrat Local de Santé et participe pleinement à la construction, validation et mise en œuvre du troisième CLS.

Dans ce cadre partenarial renouvelé, la Collectivité Européenne d'Alsace s'engage plus particulièrement à prioriser ses financements sur les fiches d'actions suivantes :

- La Maison des 1 000 premiers jours, l'unité mobile de prévention¹ et de dépistage (financement du mammographe et une part du camion au titre du Fonds Investissement Santé), changer de regard sur la santé mentale et donner le pouvoir et la possibilité de réagir chez les collégiens.

- Sensibiliser à la santé environnement, promouvoir le sport santé à Mulhouse autour d'un projet de Maison Sport Santé, dont l'objectif serait d'accompagner les parents d'adolescents sur les changements de comportements dus à l'adolescence, de prévenir et d'accompagner la perte d'autonomie, de diagnostiquer et sensibiliser sur l'adaptation des logements pour prévenir la perte d'autonomie, de créer une consultation innovante d'accès aux soins, de favoriser l'attractivité du territoire et l'installation des professionnels de santé.

¹ Délibération n°2023-9-3-6 du 13 novembre 2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

Les financements seront précisés et consolidés après étude des projets finalisés et en fonction des crédits disponibles.

5.4.2 – Pour la réussite éducative et l'épanouissement de la jeunesse

La Collectivité, 2^e collectivité de France par le nombre de collèges publics, fait de la réussite éducative une toute première priorité et déploie son action autour de trois axes majeurs :

- Le développement d'éco-collèges, en faisant de la transition écologique une priorité d'action.
- Le déploiement fort d'actions éducatives pour faire de nos collégiens des adultes responsables et engagés.
- La réalisation de chantiers d'ambition : numérique éducatif, restauration, mixité sociale... marqueurs d'une politique distinctive sur le plan national.

- **Un programme d'investissement ambitieux**

Compte tenu de la pression démographique sur le territoire de Mulhouse et dans un contexte de fortes tensions sur la carte scolaire, la Collectivité européenne d'Alsace porte des investissements très importants sur les collèges du secteur.

Le Département du Haut-Rhin puis la Collectivité européenne d'Alsace, dans l'exercice de ses compétences, avait engagé en 2019 une refonte de la carte scolaire en étroite collaboration avec l'Education Nationale, et entend promouvoir avec cette dernière une stratégie alsacienne de réussite éducative pour tous les collégiens, en actionnant tous les leviers existants.

Forte de plus de 4300 collégiens, la Ville de Mulhouse fait ainsi l'objet d'un programme d'investissement particulièrement ambitieux qui comprend sur la période 2022-2030 des travaux de restructuration dans 5 collèges sur 7 ainsi qu'un projet de construction d'un nouvel établissement pouvant accueillir 500 élèves. Ce projet qui doit être encore confirmé et consolidé dans sa réalisation pourrait accueillir 500 élèves.

Au besoin, ces programmes d'investissements pourront faire l'objet de conventions spécifiques entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse afin d'arrêter les modalités de financements des travaux lorsque les projets seront bien précisés : dépollution de terrains et/ou démolition de bâtiment, réalisation des bâtiments destinés à l'enseignement et/ou à la pratique sportive, aménagement des espaces publics en périphérie, mobilités...

- **Les grands programmes d'investissement**

Le montant de 76 M€ des investissements programmés sur le territoire mulhousien est sans précédent. Il concerne notamment 4 opérations en cours ou à venir :

8 ^{ème} collège - Mulhouse	Construction neuve	+ 500 (à affiner)	Septembre 2029	24 M€
Collège Saint Exupéry	Restructuration complète	700	Septembre 2025	14,2 M€
Collège François Villon	Restructuration globale	780	Septembre 2025	26,15 M€
Collège Kennedy	Restructuration complète	750 (+ 150 places)	Livré en février 2023	16,1 M€

- **La Collectivité européenne d'Alsace : partenaire du Plan Ambitions Mulhouse – Ville éducative**

Ce plan est une réponse ambitieuse et concertée portée par le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et la Ville de Mulhouse, avec le soutien de leurs partenaires, dont la CeA.

Il poursuit quatre intentions stratégiques et doit se déployer progressivement sur l'ensemble des 7 réseaux d'éducation prioritaire de la ville.

- Prévenir et lutter contre les comportements hautement perturbateurs des élèves, afin de construire des parcours scolaires sécurisés conduisant à une diplomation et à une insertion réussie dans le monde professionnel ;
- Promouvoir un projet d'inclusion pour garantir les apprentissages de tous les élèves et apaiser les conditions de travail des enseignants et des professionnels du territoire ainsi que les relations intrafamiliales ;
- Améliorer la synergie des actions de prévention et de remédiation des acteurs des secteurs éducatifs, sociaux et sanitaires ;
- Améliorer l'image de l'école publique à Mulhouse et développer la mixité sociale au sein des écoles des réseaux d'éducation prioritaire, évitées par les familles les plus favorisées (taux de fuite importants vers les 4 collèges privés de Mulhouse et de sa 1^{ère} couronne notamment).

Pour le financer, le Rectorat (DSDEN du Haut-Rhin) et la Ville de Mulhouse s'appuieront sur :

- la subvention de 7 millions d'euros qui sera versée sur cinq ans par la Banque des territoires, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « *Innovation dans la forme scolaire* »,
- les engagements financiers des partenaires du Plan, dont la CeA.

La CeA s'est engagée, au travers d'une lettre de soutien versée au dossier de candidature du Rectorat de Strasbourg et de la Ville de Mulhouse pour l'AMI « *Innovation dans la forme scolaire* », à maintenir son engagement sur le territoire à hauteur de 1,8 M€.

Cet engagement reste à affiner au courant 2024, mais il devrait être consacré :

- à l'équipement numérique des collèges : sur les tablettes financées par la CeA au collège de Bourtzwiller sont financées 200 licences GAR NomadEducation (application de révision) sur les crédits de la future Cité Educative en préfiguration de l'expérimentation Ambitions Mulhouse (cf. Action n°6 du dossier) ;
- au déploiement d'actions éducatives et outils de prévention contre le harcèlement (« *La bête noire* ») ou pour l'estime de soi (« *Cap sur l'estime de soi* »), ou encore à l'expérimentation de nouveaux outils sur la vie sexuelle et affective des jeunes, sur la sensibilisation aux pratiques démocratiques ou de dispositifs sur la précarité menstruelle et la lutte contre le décrochage scolaire (des filles en particulier).

Concernant la prévention contre le harcèlement, un projet « d'équipe mobile harcèlement » pourrait être travaillé.

- à l'expérimentation, au sein de quelques collèges pilotes, pour l'aménagement d'espaces scolaires de transition (sas de retour au calme, learning corridors, espace 3C...) ou la création d'un micro-internat de 15 places avec un suivi social.

Pour exemple : la Collectivité accompagne actuellement le collège de Bourtzwiller pour son projet « Bien-être et plaisir de lire » - projet de rénovation du CDI en lien avec la démarche nationale « Notre Ecole Faisons La Ensemble » du Ministère de l'Education nationale et le Plan « Ambitions Mulhouse ». Outre les travaux de rénovation qui seront conduits par la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux de la CeA, une réflexion approfondie sur le projet pédagogique, l'implication de la communauté éducative, les usages et aménagement de nouveaux espaces du CDI, a été impulsée par la Direction de l'Education et de la Jeunesse, en lien avec les diverses parties prenantes (équipe du collège, Rectorat, Canopé...)

L'autre part de cet engagement valorisera l'implication des agents de la CeA dans le pilotage ou l'accompagnement ad hoc des projets qui émergeront pour innover dans la forme scolaire à Mulhouse, ainsi que celui des Agents Techniques des Collèges.

- **Convention de partenariat entre le CCAS de la Ville de Mulhouse et la CeA pour le financement de postes d'éducateurs intervenants au sein des collèges**

La prévention est une compétence forte de l'action sociale règlementaire de la Collectivité européenne d'Alsace.

Elle se décline dans le champ de l'enfance comme dans celui de la jeunesse et mobilise, en plus des travailleurs sociaux de la CeA, les associations de Prévention Spécialisée subventionnées par la collectivité, ainsi que d'autres partenaires, dans l'objectif d'une intervention au plus près des jeunes et en lien avec les actions menées sur le territoire.

Cette convention de partenariat a pour objet de poursuivre le financement de quatre postes de travailleurs sociaux au CCAS de la Ville de Mulhouse fléchés vers les collèges mulhousiens, en collaboration avec l'Education Nationale, dans l'objectif du repérage précoce du décrochage scolaire et plus largement pour toute problématique rencontrée par les jeunes. Ce financement s'élève à hauteur de 142 332 € pour l'année 2023.

- **Volet numérique des projets éducatifs déployés**

La Collectivité européenne d'Alsace déploie une stratégie d'équipement visant à garantir la bonne mise en œuvre des nouveaux usages numériques dans les 21 collèges situés sur le territoire de Mulhouse alsace agglomération :

- Renouvellement du parc informatique (ordinateurs fixes, ordinateurs portables, vidéoprojecteurs) et maintenance des équipements pour les enseignants et les collégiens,
- Financement de l'abonnement internet des collèges
- Financement d'un Espace Numérique de Travail (ENT).

En parallèle, la Collectivité européenne d'Alsace apporte un accompagnement complémentaire à plusieurs collèges dans le cadre d'expérimentations d'usages pédagogiques innovants par le financement d'équipements innovants :

- Mulhouse Saint-Exupéry (usage des tablettes en classe et à domicile pour tous les élèves)
- Rixheim Capitaine Dreyfus (usage des tablettes en classe et à domicile pour tous les élèves)

- Mulhouse Bourzwiller (usage des tablettes pour les 6^{èmes} et les 5^{èmes} à partir de la rentrée scolaire)
- Mulhouse Bel Air (financement des équipements Web radio dans le cadre de l'éducation aux Médias et à l'information)

- **Des équipes mobilisées au quotidien**

Parallèlement aux opérations d'investissement, une attention toute particulière est portée au bon fonctionnement quotidien des 7 collèges mulhousiens grâce à la mobilisation de plus de 40 Agents Techniques de la Collectivité européenne d'Alsace. Aux côtés des communautés éducatives, les ATC veillent à offrir le meilleur environnement de travail et de vie collective au sein de chacun des établissements.

- **Ambition Mulhouse : un engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace aux côtés de la Ville de Mulhouse**

Au-delà du volet immobilier et entretien des établissements, la Collectivité Européenne d'Alsace déploie de nombreux dispositifs et politiques très volontaristes. Parmi les nombreuses démarches engagées sur la commune de Mulhouse, on peut notamment relever la mobilisation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet Ambition Mulhouse, initiative portée par la Rectorat et la Ville pour trouver des solutions efficaces à la situation des élèves dits « hautement perturbateurs ».

5.4.3 - Pour les mobilités douces et la qualité des infrastructures routières

Le réseau routier départemental sur le territoire Agglomération de Mulhouse est formé par les autoroutes A36 et A35, le réseau de 2x2 voies pour un linéaire de 75km, et par les routes bidirectionnelles pour un linéaire de 385km, ainsi que de 3 Eurovéloroutes.

Pour entretenir, exploiter et moderniser ce réseau, 3 services sont à l'œuvre :

- **Le Service Autoroutier** avec son Centre d'entretien et d'intervention autoroutier (CEIA) basé à Rixheim et dédié aux autoroutes, et un second à Soultz dédié au réseau 2x2 voies jusqu'en entrée de Mulhouse. Il comprend un effectif total de 40 agents, dont plus de la moitié est mobilisée quotidiennement sur Mulhouse et son agglomération.
- **Le service routier de Mulhouse** dédié aux routes bidirectionnelles et pistes cyclables avec son Centre d'Entretien et d'Intervention basé également à Rixheim et qui gère la majeure partie du réseau sur M2A. Il comprend un effectif total de 66 agents, dont presque la moitié est mobilisée pour le territoire.
- **Le service Ingénierie de Brunstatt** (travaux neufs pôle Sud) dédié principalement aux grandes opérations d'investissements. Il comprend un effectif total de 21 agents.

- **Transfert des routes départementales**

Le transfert des routes départementales à la Commune de Mulhouse a été engagé il y a plusieurs années et le principe a été validé par les exécutifs respectifs.

La convergence sur le déclassement/reclassement entre Ville de Mulhouse et Collectivité européenne d'Alsace devrait aboutir au déclassement de toutes les RD qui débouchent en centre-ville. Ainsi toutes les infrastructures mobilités intramuros Mulhouse seront traitées sous le contrôle unique de la Commune de Mulhouse qui pourra plus aisément développer les mobilités douces en complément et en synergie avec les Routes Express Vélo portées par la m2A.

La Collectivité européenne d'Alsace conserverait quant à elle que les routes départementales dites pénétrantes en y incorporant les nouvelles infrastructures structurantes réalisées par la Commune de Mulhouse.

Les modalités techniques et financières propres à cet échange réciproque de voiries devront être précisées dans une convention spécifique qui donnera lieu au versement d'une compensation résiduelle à convenir entre les collectivités sur la base d'un diagnostic de chaussées partagé.

- **De grands projets pour fluidifier et sécuriser les mobilités**

La Collectivité européenne d'Alsace fait de l'amélioration des mobilités l'un des 3 enjeux forts pour le territoire et engage à ce titre des programmes d'investissement de premier niveau.

Au titre des grandes infrastructures et projets « routes et mobilités » d'intérêts partagés, on peut notamment relever parmi les grands dossiers :

- **L'aménagement de l'échangeur de la Mertzau**

Le Parc des Expositions, le Musée National de l'automobile souffrent d'une accessibilité défailante depuis ou vers l'A36, entraînant des problèmes de congestion lors des tranches horaires de pointe avec une situation proche de la saturation sur certaines voiries majeures de Mulhouse.

L'opération projetée vise à transformer l'échangeur de la Mertzau pour améliorer la desserte de l'ensemble de ce secteur de ville.

L'opération est estimée à ce stade à hauteur de 14 M€ HT pour ce qui concerne l'aménagement de l'échangeur à lunettes ; solution privilégiée par les partenaires.

Le projet était déjà inscrit dans le CPER pour la période 2015-2020 mais avec des montants différents.

Le financement est sollicité aujourd'hui dans le futur CPER pour la période 2023-2027 sur la partie mobilité multimodale) comme suit :

- m2A - 3 M€
- CeA - 3 M€
- Etat - 3 M€ + 2 M€ pour l'aménagement de deux bassins de rétention
- Région Grand Est - 3 M€

La Ville de Mulhouse contribue au projet à travers le prolongement de la rue de la Mertzau pour un montant de 2 M€.

- **La Sécurisation du Carrefour du Château d'eau par l'implantation d'une passerelle cyclable**

Le carrefour château d'eau situé à la croisée de la voie rapide de la RD430 à 2x2 voies et l'axe Kingersheim/Wittenheim – Mulhouse (RD20) coupe la zone urbaine en deux. C'est un carrefour routier très important qui assure notamment la liaison des modes doux. Cependant il ne permet pas d'assurer la sécurité des usagers les plus vulnérables. Pour y remédier, l'Etude menée dans le cadre du projet de restructuration du carrefour du château prévoit la création d'une passerelle réservée au mode doux, la reconfiguration du carrefour et la création d'une 3^{ème} voie entre le Kaligone et le Château d'eau. Le début des travaux est programmé sur 2025. Le coût estimatif s'élève à hauteur de 2,6 M d'€, les modalités de financement des partenaires sur ce projet seront précisées ultérieurement.

- **Le Contrat de Canal Rhin-Rhône Rhin branche sud**

Le Canal du Rhône au Rhin compte parmi les grands équipements du territoire à vocation touristique. Il traverse la commune de Mulhouse qui dispose d'un port de plaisance à proximité immédiate de la gare.

Le Contrat de Canal du Rhône au Rhin branche sud ² vise à formaliser les relations entre les partenaires sur le maintien de la navigabilité « niveau plaisance » afin d'en augmenter le trafic et d'en accélérer le développement touristique.

Dans ce cadre, les signataires s'engagent dans un contrat de canal ayant comme objectif de permettre de consolider et de développer l'attractivité du périmètre de cet itinéraire touristique comme une destination européenne. Il s'agit donc de développer des actions qui s'inscriront dans une politique partagée et coordonnée de valorisation, de promotion et de gestion de l'itinéraire et de maintien en l'état de ses équipements structurants (dont l'Euroveloroute), en cohérence avec la stratégie définie.

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité participer au financement des travaux et projets connexes à l'infrastructure :

- d'une part en participant au programme d'investissement pour maintenir la navigabilité à hauteur de 800 K€ sur 10 ans.
- d'autre part en participant au financement des projets de développement touristique locaux via les dispositifs spécifiques à chaque projet (Fonds Attractivité Alsace, AMI tourisme local...)

5.4.4 - Pour l'environnement et le développement durable

L'EPCI est précurseur dans le développement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables. Elle a ainsi développé un réseau de distribution de chaleur renouvelable dans plusieurs quartiers de la Ville de Mulhouse autour de la centrale thermique bois/gaz de l'Illberg. Le territoire s'est donné comme objectif de déployer de nouveaux réseaux de chaleur en s'appuyant notamment sur des process de récupération de chaleur fatale développer sur les sites industriels implantés le long du Rhin. Un projet de réseau de

² Délibération n°2023-9-7-1 du 13 novembre 2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

transport de cette chaleur fatale donne lieu à la création d'une SEM à laquelle la Collectivité européenne d'Alsace pourrait contribuer en apport de fonds.

A terme, un nouveau réseau de distribution de chaleur, connecté à la centrale thermique, sera envisagé à Mulhouse et pourrait alimenter des quartiers d'habitat à vocation sociale ou encore des équipements publics comme des EHPAD, certains collèges ou des espaces de solidarités.

La Collectivité européenne d'Alsace, engagée fortement dans une politique d'éducation à l'environnement, accompagne financièrement 2 structures proposant des animations de sensibilisation à la nature et au développement durable :

- le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) du Moulin de Lutterbach à hauteur de 81 500 € en 2023. Ces actions ont pour objectif de mettre en valeur les sites ENS et proposer des activités nature aux publics prioritaires de la Collectivité (collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou encore situées en zones prioritaires). A Mulhouse, le CINE participe à la mise en œuvre d'actions spécifiques dans les Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, au titre du développement d'actions de sensibilisation à la conservation de la nature à hauteur de 22 800 € en 2023.

Via son EPCI, le territoire est engagé dans un GERPLAN depuis 2010. Cette politique, qui a été initiée par la Collectivité européenne d'Alsace et qui concerne toutes les communes de l'agglomération dont Mulhouse, a pour but de mobiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, associatifs, institutionnels, habitants...), afin de répondre collectivement aux enjeux de transition écologique, agricole, paysagère, alimentaire et environnementale.

La Ville de Mulhouse, des associations naturalistes, ou encore des agriculteurs sont ainsi partenaires du GERPLAN et peuvent être soutenus dans la mise en œuvre de leurs actions environnementales, agricoles et paysagères.

La Collectivité européenne d'Alsace prévoit de réinterroger le dispositif GERPLAN en 2024 afin de l'adapter aux nouvelles réalités environnementales.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient également le syndicat mixte « Rivières de Haute Alsace » dans la réalisation d'actions de renaturation des berges de l'Ill et de la Doller dans le cadre du programme de la Ville « Mulhouse Diagonales » qui permet de redécouvrir l'eau, élément naturel structurant le paysage mulhousien.

5.4.5 - Pour l'habitat

La Collectivité européenne d'Alsace porte une politique ambitieuse sur l'habitat en intervenant à la fois sur le parc privé et public. Mulhouse Alsace Agglomération étant délégataire des aides à la pierre, la Collectivité européenne d'Alsace l'accompagne techniquement et financièrement au titre de sa politique volontariste.

- La Collectivité européenne d'Alsace soutient ainsi financièrement la réhabilitation thermique des logements du parc public au titre de ses engagements inscrits dans la convention ANRU-NPNRU ainsi qu'au titre d'une convention signée avec l'association territoriale des organismes de logement social en Alsace (AREAL), la Banque des territoires et l'Eurométropole de Strasbourg, afin de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et de créer une offre de logements à

loyer maîtrisé. En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi engagé 267 100 € dans l'agglomération pour la réalisation de 5 opérations portées par 4 bailleurs sociaux, ayant permis la rénovation énergétique de 159 logements. La nouvelle stratégie habitat mise en œuvre en 2024 proposera de poursuivre les actions au titre de la réhabilitation thermique de la convention NPNRU.

- La Collectivité européenne d'Alsace a également mis en place un dispositif financier incitatif en direction du parc privé, intitulé « Fonds Alsace Rénov' » pour des réhabilitations de logements afin de lutter contre l'habitat indigne. Elle est aussi engagée dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement (OPAH-RU) Fonderie de Mulhouse et cofinance le Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique porté par l'agglomération. Pour ces trois programmes, la Collectivité européenne a apporté en 2022 une aide aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs réalisant des travaux d'économie d'énergie. Elle a ainsi soutenu 25 dossiers à hauteur de 40 500 €. La nouvelle stratégie habitat proposera également de poursuivre le Fonds Alsace Rénov pour amplifier la rénovation énergétique des passoires thermiques.
- La réhabilitation de copropriétés fragiles ou en difficulté en secteur Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou en frange de QPV, engagées dans un programme de rénovation financée par les aides de l'ANAH est un autre axe prioritaire de la politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace. A Mulhouse, la Collectivité européenne d'Alsace est ainsi signataire de trois conventions de Plans de Sauvegarde (PDS). Elle peut intervenir financièrement sur les programmes de travaux des copropriétés concernées, à savoir les copropriétés Peupliers Camus, Delacroix et Diamant Noir à Mulhouse et Forêt 1 et Forêt 2 à Wittenheim. Il sera proposé, dans la nouvelle stratégie habitat, que ces copropriétés émergent au dispositif Fonds Alsace Rénov.

En complément des aides aux travaux, la Collectivité européenne d'Alsace intervient au titre du Fonds de Solidarité Logement sur les impayés de charges de copropriété pour les propriétaires occupants dans une copropriété sous Plan de Sauvegarde.

D'autres dispositifs sont également à disposition pour :

- l'aide Fonds de Solidarité Logement (FSL68) : énergie, eau, téléphonie, internet ;
- l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées : le Fonds ADL (Adaptation du Logement).

5.4.6 - Pour la coopération transfrontalière

La Collectivité européenne d'Alsace est cheffe de file dans le domaine de la coopération transfrontalière avec des projets dans les thématiques de la santé, des transports, de l'aménagement du territoire et des énergies. La coopération transfrontalière est l'un des socles de la Collectivité européenne d'Alsace. Adopté à l'unanimité par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 8 décembre 2022, le schéma alsacien de coopération transfrontalière a été élaboré en lien avec ses partenaires français allemands et suisses.

Il traduit une volonté de se réunir autour de nos intérêts historiques, culturels et linguistiques partagés par notre situation géographique. Il met en avant des projets promouvant une haute qualité de vie pour les citoyens rhénans face aux enjeux qui ne s'arrêtent pas aux frontières : climat, protection de l'environnement, risques sanitaires...

L'ambition première de ce schéma est de satisfaire les besoins fondamentaux de nos habitants, comme se chauffer, se nourrir, se déplacer... tout en faisant du Rhin supérieur une vitrine à l'international caractérisé par une haute qualité de vie.

La Collectivité européenne d'Alsace participe au financement de structures de coopération transfrontalière qui œuvrent au bien vivre ensemble sur le territoire mulhousien comme l'Eurodistrict Région de Freiburg, centre et sud Alsace qui devient Eurodistrict Eurhena.

Cette instance de co-actions transrhénanes créée en tant que structure en 2020 par 9 collectivités allemandes et françaises a pour vocation de développer des projets, des réseaux et des échanges et une visibilité d'écosystèmes citoyens, culturels, économiques, sportifs, naturels en mouvement de part et d'autre du Rhin.

5.4.7 - Pour le bilinguisme

Grande cause alsacienne, l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace, définie comme la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique), constitue un enjeu politique majeur de la Collectivité européenne d'Alsace.

La stratégie de la Collectivité européenne d'Alsace décline une constante - construire la nouvelle politique à partir des territoires - et s'appuie sur quatre grands piliers :

- s'inscrire dans une dimension transfrontalière et faire de l'immersion un puissant levier d'apprentissage ;
- œuvrer pour la création d'un Office Public de la Langue Régionale d'Alsace pour rassembler, mutualiser et donner de la cohérence d'animation et de structuration dans les secteurs stratégiques où l'intervention publique s'avérera décisive ;
- initier une politique volontariste en direction des plus jeunes, le temps périscolaire et extrascolaire étant privilégié, ainsi que l'accueil de la petite enfance, individuel et collectif ;
- renforcer la visibilité de la langue régionale dans l'espace public, créer un environnement plurilingue.

Sur un plan très opérationnel, la politique en faveur du bilinguisme se traduit par exemple par la mise en place ou le financement d'actions dans les territoires telles que « les mercredis de l'alsacien - Mittwùch uff Elsässisch », d'animations théâtrales ou musicales proposées en allemand ou en dialecte alsacien dans les collèges bilingues publics et privés du territoire. Elle inclut également un soutien aux associations qui œuvrent dans ce domaine.

5.4.8 - Pour la culture, le patrimoine et le rayonnement touristique

La Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition de déployer des politiques culturelles comme vecteurs de cohésion sociale et territoriale, en soutenant le rayonnement de l'Alsace. Sur Mulhouse tout particulièrement le développement culturel et la valorisation du patrimoine participe directement au rayonnement du territoire et donc à son développement touristique.

A travers la montée en charge et le déploiement de ses différentes politiques culturelles, la Collectivité européenne d'Alsace se donne pour principaux objectifs de :

- promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité
- développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles
- soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel
- favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain
- préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional
- développer la culture scientifique et technique.

S'agissant de la Ville de Mulhouse, on peut tout particulièrement relever comme axes prioritaires :

○ **Une attention toute particulière au patrimoine alsacien**

La Collectivité européenne d'Alsace est consciente que le patrimoine alsacien est un enjeu majeur d'attractivité des territoires et souhaite accompagner les porteurs de projet dans l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine emblématique de l'Alsace. Elle le fait à travers son Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace³ pour des projets d'envergure pour lesquels l'intervention d'entreprises spécialisées est nécessaire ; mais aussi par le soutien aux associations de veilleurs du patrimoine pour des projets associatifs inscrits dans la durée et mobilisant des chantiers de bénévoles

Fruit d'une culture architecturale ancienne et spécifique à l'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace travaille à définir des politiques publiques pour conserver ce patrimoine immobilier qui contribue à l'attractivité touristique de l'Alsace. Le Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Patrimonial⁴ a ainsi comme ambition :

- de soutenir techniquement et financièrement les travaux de réhabilitation à destination des particuliers et des bailleurs sociaux
- de soutenir les territoires engagés dans une identification du patrimoine dans leur documents d'urbanisme
- d'intégrer l'avis et l'ingénierie d'un architecte conseil

A ce titre, un premier inventaire de biens a été identifié sur Mulhouse pour lesquels la Collectivité étudiera leur éligibilité, à savoir:

- restauration de l'Hôtel de Ville
- rénovation de la Tour Nessel
- rénovation du Temple Saint-Étienne
- centre funéraire – aménagement salle de convivialité
- restauration de l'orgue Saint-Paul

○ **Faire de Mulhouse et m2A un pôle européen de la Culture scientifique technique et industrielle (CSTI)**

Les orientations de la CeA rejoignent l'ambition du territoire de définir une stratégie collective culturelle, patrimoniale et touristique autour du pôle des musées techniques et scientifiques de Mulhouse et son agglomération. L'enjeu partagé entre tous les partenaires est de faire de Mulhouse et son agglomération le premier pôle européen de la culture scientifique et

³ Décision n°2022-5-6-2 du 8/12/2022 de la séance publique du Conseil Départemental de la CeA

⁴ Délibération N°2023-9-6-9 du 13/11/2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

technique ; véritable levier d'attractivité pour le développement touristique et la transformation d'image de la ville et l'agglomération.

Cette démarche s'appuie sur une étude stratégique cofinancée par la Collectivité européenne d'Alsace⁵. Les premières réflexions doivent donner lieu à la mise en œuvre d'un nouveau cadre de gouvernance qui s'appuiera sur la création d'un EPCC, Etablissement Public de Coopération Culturelle et sur la déclinaison d'un récit collectif en actions et en programme investissement d'envergure. Il s'agira dans ces perspectives de développer une identité territoriale forte via une nouvelle politique muséale valorisant l'offre des musées et affirmant leurs rôles dans la société et leurs interactions avec les habitants.

Au-delà de son soutien financier, la Collectivité européenne d'Alsace mobilisera ses ressources internes pour accompagner les partenaires locaux sur le plan technique et juridique.

○ **Développement de la lecture publique**

Pour la lecture publique, portée par la Bibliothèque d'Alsace, la politique adoptée⁶ ayant vocation à accompagner les transitions contemporaines et contribuant à la résilience de la société, la Collectivité européenne d'Alsace a défini 3 axes de travail avec les partenaires en territoire :

- des actions emblématiques pour ancrer les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle (développement de l'esprit critique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement des imaginaires)
- une mobilisation partagée pour faire des bibliothèques des lieux de vie et de rencontres
- une incitation à dynamiser les coopérations et la mise en réseau dans les territoires

A ce titre la CeA est partenaire du « contrat territoire lecture » aux côtés de la ville de Mulhouse et de l'Etat pour l'apport en nature qu'elle met à disposition de la ville, à savoir l'accès à l'ensemble des abonnements en ressources numériques de la Bibliothèque d'Alsace et l'accompagnement dédié pour la médiation. La CeA accompagne également la ville pour développer la coopération entre professionnels des bibliothèques de la ville de Mulhouse et des communes limitrophes tant sur les échanges des pratiques professionnelles que sur la programmation d'actions de partenariat.

○ **Pour une mémoire vivante**

La Collectivité européenne d'Alsace a adopté⁷ une nouvelle politique mémoire pour garantir une identité alsacienne ancrée dans le territoire, ouverte sur la modernité et les enjeux transfrontaliers, au service de la société et pour une mémoire vivante en Alsace. Elle vise à poursuivre la collecte (témoignages oraux, dématérialisation, ...), la conservation et la diffusion de la mémoire à travers un site internet unique, des contenus grand public, des expositions, des débats, des actions éducatives voir des projets de coopération dans l'espace rhénan. La Collectivité européenne d'Alsace veut également

⁵ Délibération N°2022-8-12-3 du 19/09/2022 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

⁶ Délibération N° 2022-4-6-1 du 20 /10 /2022 de la séance publique du Conseil Départemental de la CeA

⁷ Délibération n°2023-1-6-3 du 9 février 2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

faciliter le passage entre mémoire et histoire pour construire une histoire objective et apaisée, via la stimulation des recherches historiques notamment.

ARTICLE 6 : LES PROJETS PARTAGES

Le croisement des besoins de la Collectivité européenne d'Alsace, et de la Ville de Mulhouse a permis d'identifier des projets structurants d'intérêts partagés qui peuvent s'inscrire dans les enjeux du Territoire Agglomération de Mulhouse et dans les domaines de compétence de la Collectivité européenne d'Alsace.

Outre les projets cités à l'article 5 sur lesquelles la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse ont engagé un processus partenarial, les deux collectivités ont également identifié une liste de projets qui répondent à un ou plusieurs enjeux du Territoire Agglomération de Mulhouse et entrent dans les domaines de compétence de la Collectivité européenne d'Alsace ou dans ses intérêts et qui font l'objet d'un consensus entre les signataires de la présente convention est présentée en annexe 1.

Des fiches descriptives détaillées :

- Identifiant chaque projet, Formalisant le soutien financier maximal d'ores et déjà apporté par la Collectivité européenne d'Alsace à chaque projet concerné lorsqu'une délibération ad hoc, qui a déjà été prise pour octroyer l'aide en cause, ou formalisant le soutien financier maximal qui pourrait être apporté par la Collectivité européenne d'Alsace à chaque projet en cause, sous réserve de l'intervention d'une délibération d'octroi spécifique des subventions correspondantes lorsqu'une telle délibération n'a pas encore été adoptée par la Collectivité,
- Et formalisant les engagements réciproques de chaque partenaire et qui figurent en annexe 2 de la présente convention.

ARTICLE 7 : FINANCEMENTS ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE LES PARTENAIRES DE LA CONVENTION

7.1 L'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi de subventions à la Ville de Mulhouse, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 6 et faisant l'objet d'une fiche descriptive en annexe 2, dans les conditions définies ci-dessous et à l'article 8 ci-après, dès lors qu'ils seront éligibles et conformes aux dispositifs d'aides ou politiques sectorielles d'aides de la Collectivité européenne d'Alsace mobilisés.

Le montant de la subvention maximale envisageable pour chaque projet est individualisé et récapitulé dans le tableau de synthèse figurant à l'annexe 1 de la présente convention.

Conformément à l'article 7 de la présente convention et dans les conditions qu'il définit, l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace devra faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace procédant à l'attribution définitive, projet par projet, des subventions correspondantes, après constat, pour chaque dossier complet de demande de subventions présenté par le porteur de projet compétent, de sa conformité à la fiche projet contractualisée et au dispositif d'aides ou à la politique sectorielle de la Collectivité européenne d'Alsace mobilisé(e). Ainsi, les différentes participations financières de la Collectivité

européenne d'Alsace aux projets figurant en annexe 1 à la présente convention sont donc mentionnées à titre indicatif et ne constituent donc en aucun cas un engagement financier ferme de la Collectivité européenne d'Alsace à soutenir ces projets.

Les règles d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Mulhouse, sont les suivantes :

- **Dépenses subventionnables :**

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre hors taxes (HT). Outre les dépenses inéligibles aux termes du règlement du Fonds d'Attractivité Alsace, les autres dépenses non éligibles, le cas échéant, sont expressément mentionnées dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention.

Dans tous les cas, les dépenses subventionnables sont déterminées en tenant compte du règlement du dispositif d'aide ou de la politique sectorielle mobilisé(e).

- **Taux d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace :**

Le taux d'aide maximum envisageable de la Collectivité européenne est individualisé pour chaque projet et mentionné dans la fiche correspondante figurant en annexe 2 de la présente convention.

- **Non fongibilité de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace :**

Le montant de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action.

A défaut de réalisation de l'action pour quelque cause que ce soit le porteur de projet ne pourra se prévaloir d'aucune obligation de la Collectivité européenne d'Alsace à son égard.

- **Evolution des coûts prévisionnels des projets figurant aux annexes 1 et 2 :**

En cas d'augmentation d'un coût du projet mentionné aux annexes 1 et 2, le montant maximal de l'aide que la Collectivité européenne d'Alsace pourra affecter à celui-ci par délibération ultérieure ne fera pas l'objet d'une revalorisation. Les montants prévisionnels figurant aux annexes 1 et 2 sont en effet des montants maximums plafonds qui serviront de référence dans le cadre de l'adoption des délibérations spécifiques d'octroi des aides correspondantes.

En cas de diminution du coût d'un projet mentionné aux annexes 1 et 2, le montant définitif de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace qui sera affecté à celui-ci par délibération ultérieure tiendra compte de cette diminution et sera déterminé au prorata et la différence ne pourra être transférée par le porteur de projet sur une autre action.

- **Cumul de subvention pour une même opération :**

Sauf mention expresse contraire prévue dans les fiches descriptives de projet annexées au présent contrat, le principe de cumul d'aides de la CeA pour une même opération est possible. Toutefois, ces aides devront porter sur des natures de travaux distinctes.

7.2 Les engagements réciproques de la Ville de Mulhouse

La relation partenariale entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse dépasse le cadre financier des fonds mobilisés de la CeA. Il s'agit d'une relation partenariale assumée.

La Collectivité européenne d'Alsace sera particulièrement vigilante à ce que cette relation privilégiée se construise sur les principes suivants :

- 1- **Co-construire les projets avec la Collectivité européenne d'Alsace** : le porteur du projet doit échanger avec les Conseillers d'Alsace puis avec l'équipe d'animation territoriale avant le dépôt de tout dossier de demande de subvention au titre de la présente convention ;
- 2- **Faire connaître la Collectivité européenne d'Alsace** au-delà de la communication à réaliser sur l'appui de la Collectivité européenne d'Alsace dans la réalisation du projet ;
- 3- **Publicité** : la Ville de Mulhouse devra assurer par tous moyens (panneaux de travaux, banderoles ou autocollants fournis par la Collectivité européenne d'Alsace, présence du logo de la Collectivité européenne d'Alsace sur les programmes, affiches et documents de communication) la publicité relative à la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet aidé, lorsque cette participation sera définitivement arrêtée.

Cette publicité devra également intervenir dans le respect des dispositions des articles L 1111-11 et D 1111-8 du Code général des collectivités territoriales, qui imposent des obligations de publicité particulières lorsqu'une opération d'investissement bénéficie de subventions de la part de personnes publiques.

De plus, la Ville de Mulhouse devra associer le Président de la Collectivité européenne d'Alsace et les Conseillers d'Alsace concernés aux inaugurations, poses de première pierre, comité de suivi et de pilotage pour chaque projet. A cet effet, l'attache du Cabinet du Président devra être prise dans un délai raisonnable afin de déterminer les dates afférentes à ces événements ;

- 4- **Respecter ses engagements** et garantir la réalisation des travaux, dans un délai imparti ;
- 5- **Impliquer le territoire** : en plus de la Collectivité européenne d'Alsace et du porteur, un partenaire supplémentaire est requis, la pluralité des partenaires permettra de fédérer et enrichir les projets ;
- 6- **Proposer et tenir des engagements réciproques** : pour chaque projet, des engagements réciproques de la Ville de Mulhouse figurent dans les fiches figurant en annexe 2 de la présente convention.
Ces engagements réciproques visent à développer des effets leviers sur différentes politiques publiques notamment celles portées par la Collectivité européenne d'Alsace (collèges, bilinguisme, insertion, autonomie...).

ARTICLE 8 – PROCEDURE D'ENGAGEMENT FINANCIER DES PROJETS

Après inscription du projet dans la présente convention, il appartient au porteur de projet de déposer un dossier complet de demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace afin de permettre, le cas échéant, l'engagement ferme des crédits afférents.

8.1 Construction du projet – modalités de dépôt de la demande

Chaque projet identifié à l'annexe 1 devra respecter l'ensemble des conditions fixées par le règlement régissant la politique sectorielle ou le fonds mobilisable pour en bénéficier.

En outre, le cas échéant et à la demande de la Collectivité européenne d'Alsace, des conventions de partenariat et/ou financières complémentaires spécifiques pour chaque projet pourront/devront être conclues en fonction des critères qui s'appliquent pour le fonds sollicité.

Les derniers dossiers complets présentés au titre de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation devront être déposés le 30 septembre 2025 au plus tard.

Suivant les modalités propres au Fonds Attractivité Alsace ou aux politiques sectorielles de la Collectivité européenne d'Alsace expressément définies dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention, la Collectivité européenne d'Alsace ne sera en mesure d'engager définitivement le projet que lorsque ce dernier sera suffisamment abouti.

8.2 Procédure de décision – attribution, versement et délai de validité des soutiens financiers

Après instruction de chaque dossier, si le projet est éligible au fonds mobilisé, entre dans les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, et recueille un avis favorable de la ou des Commissions compétentes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, l'octroi d'une subvention au porteur de projet prendra la forme de l'adoption d'une délibération en ce sens par l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace et, sera conditionné, le cas échéant, à la signature d'une convention financière établie pour chaque projet.

Aucune subvention ne pourra être accordée au-delà des crédits disponibles sur le fonds mobilisé.

En tout état de cause, l'assemblée délibérante de la Collectivité européenne d'Alsace demeure souveraine pour valider l'intervention financière définitive de la CeA pour chaque projet.

Les subventions seront versées directement à chaque maître d'ouvrage suivant les modalités propres du Fonds Attractivité Alsace ou des politiques sectorielles visées dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention.

ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat court à compter de sa signature par l'ensemble des parties et se termine au 31 décembre 2025.

ARTICLE 10 – EVALUATION ET BILANS

Les parties pourront se réunir pour dresser un bilan annuel de l'exécution de la présente convention, en tant que de besoin.

A son terme, et avant le 30 juin 2026, la Collectivité européenne d'Alsace pourra proposer aux autres signataires la tenue d'une réunion d'évaluation visant à élaborer le bilan de la mise en œuvre du présent partenariat.

ARTICLE 11 – MODIFICATION

La présente convention est issue de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace avec les territoires qui se veut souple et évolutive.

Elle pourra donc être modifiée, en tant que de besoin, par accord entre les parties, par voie d'avenant.

Toute éventuelle modification ne pourra pas remettre en cause les principes fondamentaux de la présente convention et ne pourra pas contrevenir aux dispositions du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse précité.

Tous les avenants ultérieurs feront partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 12 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par l'un ou l'autre des partenaires à tout moment moyennant un préavis de six (6) mois, par lettre recommandée adressée à tous les partenaires qui y sont engagés.

Cette résiliation n'aura aucun effet sur les conventions subséquentes, lesquelles continueront à engager les parties signataires et se poursuivront jusqu'à leur terme respectif.

ARTICLE 13 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires originaux à Mulhouse, le

Pour la Collectivité européenne d'Alsace,
Le Président,

Frédéric BIERRY

Pour la Ville de Mulhouse,
La Maire

Michèle LUTZ

LISTE DES PROJETS PARTAGES POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE DE MULHOUSE

Les fiches détaillées des projets figurent à l'annexe 2.

N° Fiche projet	Porteur du projet	Projets	Coût global du projet HT*	Soutien prévisionnel de la CeA		Echéance des travaux	
				Taux	Montant de subvention	Début	Fin
Enjeu : Territoire durable							
Objectif opérationnel : Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité							
1	MULHOUSE	Mulhouse Diagonales : aménagement des Terrasses du Musée	2 786 508 €	14%	348 136 €	2022	2023
2	MULHOUSE	Mulhouse Diagonales : liaison douce entre le marché et la promenade de la Doller	1 700 000 €	15%	255 000 €	2024	2027
3	MULHOUSE	Mulhouse Diagonales : renaturation et aménagement de l'ancienne friche Stoessel	300 000 €	15%	45 000 €	2024	2027
4	MULHOUSE	Parc de la Fonderie	1 583 333 €	15%	237 500 €	2025	2028
5	CITIVIA SPL	Aménagement pontons de la gare	1 400 000 €	10%	140 000 €	2023	2026
6	MULHOUSE	Aménagement naturel du Village Industriel Fonderie	3 330 000 €	10 %	330 000 €	2024	2027
Enjeu : Territoire solidaire							
Objectif opérationnel : Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance							
7	MULHOUSE	Tiers-Lieu à Miroir-Cité	3 832 500 €	15%	766 500 €	2024	2027
8	MULHOUSE	Tiers-Lieu à Box Briand	781 016 €	20%	156 203 €	2023	2024

Enjeu : Territoire solidaire							
Objectif opérationnel : Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces							
9	MULHOUSE	Plan Vélo : réalisation d'aménagements cyclables de la rue d'Agen et du Boulevard des Alliés	459 387 €	10%	45 728 €	2022	2023
10	MULHOUSE	Plan Vélo : réalisation d'aménagements cyclables sécurisés de la rue du Manège, premier tronçon de la liaison intercommunale Mulhouse-Brunstatt	85 000 €	10%	8500 €	2023	2024
11	MULHOUSE	Plan Vélo : itinéraire cyclable DMC-Fonderie-pont des Noyers	1 073 417 €	10%	101 035 €	2022	2024
12	MULHOUSE	Plan Vélo : aménagements cyclables sur 2023-2025	900 000 €	10%	90 000 €	2023	2025
13	MULHOUSE	Itinéraire en modes doux : opération d'aménagement du secteur Arsenal-Tanneurs-Bons Enfants	2 450 000 €	10%	245 000 €	2022	2023
14	MULHOUSE	Développement des mobilités douces – phase 1	1 769 000 €	10%	176 900 €	2023	2025
Enjeu : Territoire attractif							
Objectif opérationnel : Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional							
15	MULHOUSE	Rénovation gymnase St-Exupéry					
16	MULHOUSE	Stade Barina – création d'un terrain synthétique	1 916 600 €	15%	287 490 €	2024	2027
17	MULHOUSE	Restructuration Halle aux cotons	4 200 000€	29%	1 200 000 €	2025	2028
18	MULHOUSE	Gymnase Euronef					
19	MULHOUSE	Gymnase Camus					

Enjeu : Territoire attractif							
Objectif opérationnel : Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique							
20	MULHOUSE	Numérisation et optimisation énergétique des plateaux scéniques de la Filature	1 209 802 €	10%	120 980 €	2023	2025

*** : Base retenue sous réserve des dépenses éligibles retenues lors de l'instruction du dossier**